

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM



ARRETE MUNICIPAL N° 2024-197
PORTANT PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde,

Considérant que la Commune est exposée à des risques naturels et technologiques,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

ARRETONS

Article 1° - Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Verlinghem est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2° - Le Maire met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Nord.

Article 3° - Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4° - Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord.

Article 5° - Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

Verlinghem, le 30 décembre 2024.

Le Maire, **Thierry BONTE.**



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 02/01/2025

et la publication le 03/01/2025

Thierry BONTE, Maire,

